



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 5 février 2024

Intervention d'**Amélie Germain**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024

Cher.e.s concitoyen.ne.s, cher.e.s collègues,

Notre pays connaît une montée de l'extrême droite, de la xénophobie et de la peur des autres. Le vœu voté en préambule de ce conseil en est le témoin. Dans un contexte aussi difficile, il est indispensable de soutenir davantage encore la structure « désignée » qui, pour le compte de la Ville, mène des actions d'ouverture à la culture des autres et de solidarité internationale.

Au-delà de l'animation des jumelages et les échanges avec ses 7 partenaires internationaux, le Carré international mène, avec l'appui de ses membres, des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, d'ouverture à la culture des autres, en particulier dans les établissements scolaires herblinois.

Les Herblinoises et les Herblinois connaissent bien les RDV réguliers annuels comme le cycle de cinéma Parlons de ou le programme Festisol qui valorise la diversité culturelle et linguistique dans les établissements scolaires, ou encore les conférences-débats comme celui sur la Palestine.

Soutenir le Carré international, c'est permettre à cette association, en particulier aux bénévoles, de poursuivre leurs actions et d'en développer de nouvelles.

Dans cette délibération nous actons une baisse de subvention de près de 20 000 euros en raison du changement de périmètre d'intervention comme l'a annoncé Mr Cottin lors du budget prévisionnel. Mais ce n'est pas le fond de notre intervention. Je prends en effet un peu d'avance sur le déroulé du conseil car on sait la difficulté pour celles et ceux qui nous regarde et pour la presse ici présente, de suivre jusqu'à la délibération 24 qui présente la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Herblain et le Carré International. En effet, dans cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens, la majorité municipale supprime la mise à disposition d'un agent à temps plein.

Il ne reste donc qu'une salariée pour accompagner l'ensemble des missions du Carré International.

Avec la suppression de ce poste (43 000 euros en 2021) et la baisse de subvention, on demande une nouvelle fois à une association qui mène des missions d'intérêt général de faire plus avec moins.



Citoyen.nes
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

En résumé, notre groupe votera pour cette subvention afin de maintenir les activités mais nous voterons contre la convention d'objectifs et de moyens qui va acter la suppression de personnel mis à disposition pour le Carré international et va mettre en difficulté la mise en oeuvre des activités de cette structure **dont l'engagement des bénévoles n'est pas à questionner.**

Sources :

Convention 2020

Article 8-4 : "La ville de Saint-Herblain met à disposition de l'association un agent, dans la limite d'un équivalent temps plein."

Subvention accordée à l'OMRIJ / carré international

2020 : 139 245 €

2021 : 140 916.00 €

2022 : 142 607.00 €

2023 : 42 607.00 €

2024 : 120 000 €



Citoyen-nes
engagé-es